

République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOU, Nicole PICARD,  
André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY,  
Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette  
AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOU

### Objet: Validation du devis BALDY " reprise équipement chambre de vannes du PUECH -

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise BALDY pour des  
travaux de reprise d'équipement de vannes du PUECH dans le cadre de la politique de rénovation  
d'adduction d'eau potable.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 2 900,00 euros HT.

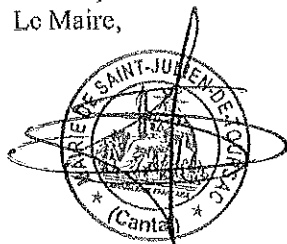
Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le devis de l'entreprise BALDY d'un montant de 2 900,00 euros HT pour des travaux de reprise  
de vannes du PUECH dans le cadre de la politique de rénovation d'adduction d'eau potable.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

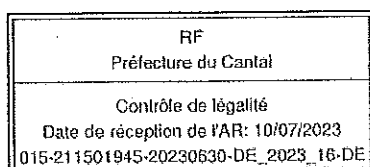
Au registre sont les signatures.

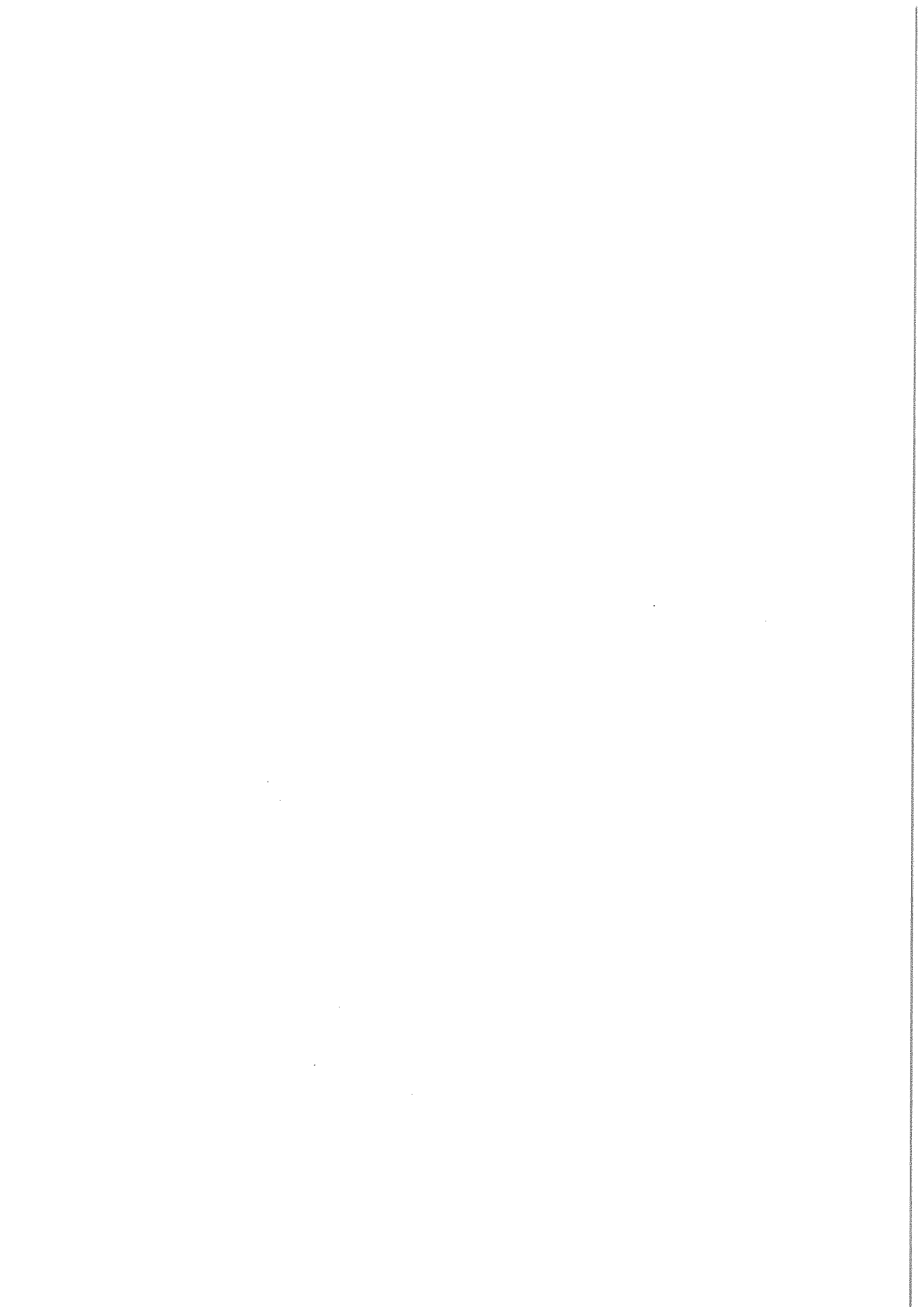
Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_





République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD,  
André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY,  
Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette  
AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOUS

### Objet: Validation du devis monument aux morts -

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis des entreprises :

- CASSAGNE : pour un montant de 1 350,00 € HT
- CAUMON : pour un montant de 1 118,00 € HT
- SEDI : 184,80 € HT

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant total de 2 652,80 euros HT.

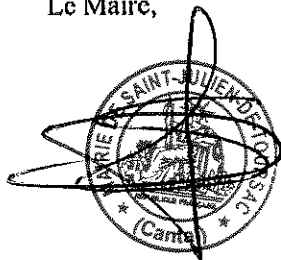
Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide** le devis de ces entreprises d'un montant total de 2 652,80 euros HT.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

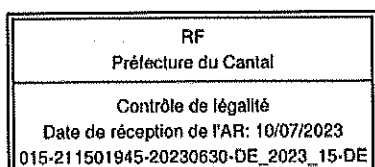
Au registre sont les signatures.

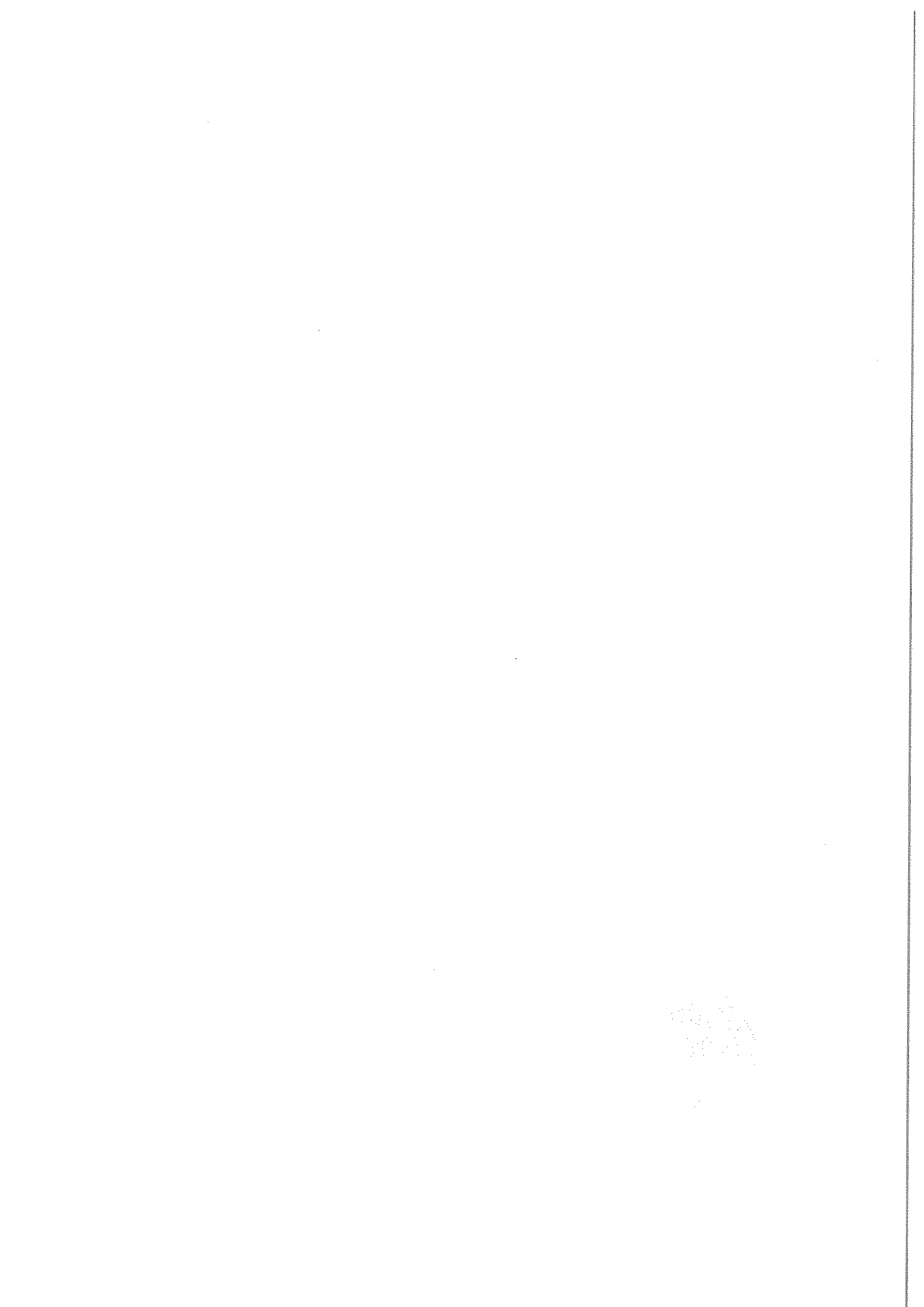
Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_





République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT*

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD,  
André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY,  
Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette  
AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOUS

### Objet: Validation du devis de l'entreprise CANAL MATTHIEU -

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise CANAL MATTHIEU pour des travaux de réfection de boiseries du clocher de l'église.

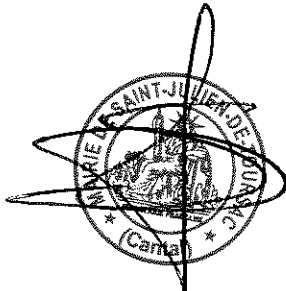
Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant de:

Réfection : 1 405,89 € HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide les devis de l'entreprise CANAL MATTHIEU d'un montant total de 1 405,89 euros HT pour des travaux de réfection de boiseries du clocher de l'église.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: / / 015-211501945-20230630-DE_2023_19-DE



République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT*

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOUS

### Objet: Validation du devis de l'entreprise GAUTHIER -

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise GAUTHIER pour des travaux de reconstruction et rejointement du mur du cimetière.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant de :

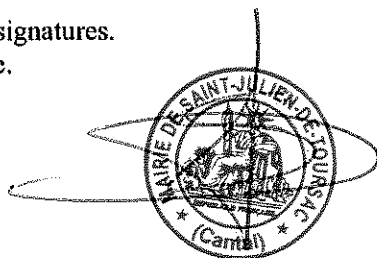
Reconstruction : 6 500,00 € HT.

Rejointement : 11 808,00 € HT

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise GAUTHIER d'un montant total de 6 500 euros HT pour des travaux de reconstruction du mur du cimetière.
- Ne pas valider le devis de l'entreprise GAUTHIER d'un montant de 11 808 euros HT pour des travaux de rejointement.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le Maire,



RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 015-211501945-20230630-DE_2023_18-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--





République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT*

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOU, Nicole PICARD, André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOU

### Objet: Vente de pierres et big bag, mélange à béton -

#### Vente de pierres et big bag, mélange à béton

Monsieur Etienne CONSTENSOU 1er adjoint rappelle la loi relative à la transparence de la vie publique :

Il convient plus généralement de rappeler les dispositions de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique visant à prévenir tout conflit d'intérêt qui dispose :

- Article 1er : « les personnes titulaires d'un mandat électif local, veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts »

- Article 2 : « constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction »

A ce titre il est demandé à Monsieur Denis SABOT de bien vouloir quitter l'assemblée le temps de la délibération du conseil municipal concernant la vente du « big bag ».

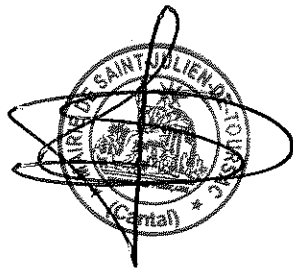
Le tarif proposé pour le « big bag » est de 50 euros l'unité.

Monsieur Etienne CONSTENSOU 1er adjoint indique que Monsieur le Maire souhaite acquérir un big-bag soit 50 euros l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la vente du big bag mélange à béton à Monsieur le Maire Denis SABOT.

RF
Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
015-211501945-20230630-DE_2023_13-DE

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 015-211501945-20230630-DE_2023_13-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT*

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOUS

### Objet: Décision modificative -

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal :

- qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives pour des travaux de reconstruction et rejointement du mur du cimetière.

La décision modificative suivante est soumise, au vote des membres du conseil municipal, pour l'ouverture des crédits :

#### Dépense d'investissement :

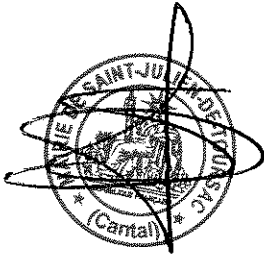
2315 - Opération 25 : - 6 500 €

21316 - Opération non individualisées : + 6 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ces décisions modificatives

RF
Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
015-211501945-20230630-DE_2023_14-DE

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 015-211501945-20230630-DE_2023_14-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT*

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOUS

### Objet: Validation du devis BALDY " reprise équipement chambre de vannes du PUECH -

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise BALDY pour des travaux de reprise d'équipement de vannes du PUECH dans le cadre de la politique de rénovation d'adduction d'eau potable.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 2 900,00 euros HT.

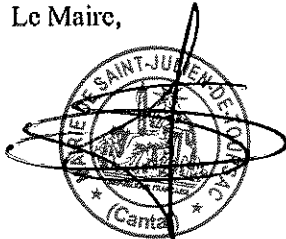
Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide** le devis de l'entreprise BALDY d'un montant de 2 900,00 euros HT pour des travaux de reprise de vannes du PUECH dans le cadre de la politique de rénovation d'adduction d'eau potable.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF
Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
015-211501945-20230630-DE_2023_16-DE



République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC

Séance du 30 juin 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis SABOT*

Présents : 9

**Présents :** Denis SABOT, Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, André BRAYAT, Daniel BESSONIES, Simone ALBAYATY, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Frédéric CAUSSE par Denis SABOT, Juliette AMBLARD par Nicole PICARD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Etienne CONSTENSOUS

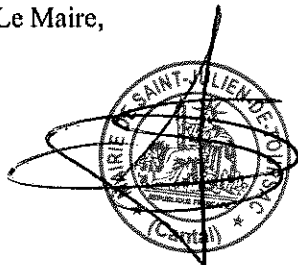
### Objet: Validation du devis de l'entreprise ACTEMIUM -

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise ACTEMIUM pour des travaux de fourniture de pose d'une borne de télésurveillance dans la continuité de notre action. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1 659,00 euros HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide** le devis de l'entreprise ACTEMIUM d'un montant de 1 659,00 euros HT pour des travaux de fourniture de pose d'une borne de télésurveillance.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 015-211501945-20230630-DE_2023_17-DE

